

Qu'est-ce qu'un article ?

Un **article** est un déterminant.

Il se place donc devant le nom et indique le genre et le nombre de celui-ci.

Il y a plusieurs catégories d'articles :

- Les articles **définis** (*le, la, les, l'*) sont utilisés pour désigner une personne, un animal ou une chose bien précise.
- Les articles **indéfinis** (*un, une, des*) désignent une personne, un animal ou une chose imprécise.
- Les articles **partitifs** (*des, du, de la, de l'*) sont employés pour parler d'une partie de quelque chose que l'on ne peut pas compter.
- Un article **contracté** (*du, des, au, aux*) est la contraction de la préposition « à » ou « de » et d'un article défini.

Exemples :

- *Ils prennent **la** voiture de mon grand-père.*
On parle ici d'une voiture bien précise : celle de mon grand-père.
- *Ils ont pris **une** voiture et se sont enfuis.*
(On ne sait pas de quelle voiture précisément il s'agit.)
- *Je mange **du** pain.*
On ne sait pas de quelle quantité de pain il s'agit.
- *Demain j'irai **au** cinéma.*
C'est la contraction de « à le ».